

Ref : CA2016/109

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT REJET DE LA PROPOSITION DU PROJET DE CRÉATION DE RÉGIMES INDEMNITAIRES SPÉCIFIQUES DES PERSONNELS BIATSS

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité technique de l'établissement rendu en sa séance du 20 septembre 2016, par lequel cette instance s'est prononcée en faveur du projet de création d'un régime indemnitaire spécifique pour les assistants SSIAP et pour les assistants de prévention et en défaveur du projet de gestion des autres régimes indemnitaires spécifiques,

Vu la délibération CA2016/80 du 30 septembre 2016 par laquelle le conseil d'administration (CA) a décidé d'approuver la création de régimes indemnitaires spécifiques des personnels Biatss,

Vu l'avis du comité technique de l'établissement rendu en sa séance du 24 novembre 2016, par lequel cette instance a rejeté, à l'unanimité la proposition de création d'un régime indemnitaire d'intéressement visant à permettre aux ASI bénéficiant de régimes indemnitaires différenciés et à un IGR 2C membre de l'équipe de direction de percevoir une prime dépassant le montant ministériel de leur catégorie respective en application des dispositions indemnitaires adoptées lors du CA du 30 septembre 2016,

- Entendu l'exposé de M. Rambaud, Directeur Général Ses services,
- Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE** de rejeter la proposition de création d'un régime indemnitaire d'intéressement visant à permettre aux Assistants Ingénieurs (ASI) bénéficiant de régimes indemnitaires différenciés et à un Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe (IGR 2C) membre de l'équipe de direction de percevoir une prime dépassant le montant ministériel de leur catégorie respective en application des dispositions indemnitaires adoptées lors du CA du 30 septembre 2016.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 novembre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	12
Nombre de votes contre	18

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 01/12/2016